

L' an deux mille dix-neuf, le 17 septembre à 19h00, le conseil municipal légalement convoqué le 11 septembre 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la mairie, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry : Maire

Présents : Thierry Pigeon, Annick Delépine, Joseph Jeuland, Henri Mouton, Michel Renou, Evelyne Moreau, Sébastien Pettier, Daniel Dayot, Elodie Gobin, Sylvie Baron, Gérard Géraux , Marie-Noëlle Renault, Christophe Couvert, Christophe Ogier, Valérie Gaudion , Patricia Pierre

Absent excusé : Jean-Pierre Bertinet, Sandrine Clément

Secrétaire de la séance : Sylvie Baron

Validation du compte-rendu du Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu de la réunion du conseil du 30 juillet 2019. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Indemnité du percepteur

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le montant des indemnités du percepteur à payer pour l'année 2019, elle s'élève à 591.81€ brut.

Projet de fermeture des trésoreries dans le département

Mr Creach informe le Conseil Municipal sur le projet de fermeture de 14 trésoreries dans le département sur 21 existantes.

Maison France Service

Mr Le Maire a reçu une demande pour l'accueil d'une Maison France Service à Louvigné de Bais. La préfecture et le président des maires ruraux trouvent que la commune a une situation géographique intéressante. Pour accueillir un ensemble de services facilitant des démarches administratives comme la Caisse de Retraite, CPAM, CAF. Mr Pigeon fait savoir que le bâtiment cabinet médical actuel pourrait recevoir l'ensemble de ces prestataires. Le Conseil confirme l'intérêt à l'unanimité.

Demande de subvention pour une sortie scolaire : Ecole Saint Patern

Une demande de subvention a été demandée par l'école Saint Patern. Une sortie scolaire est organisée pour 21 élèves au Fénicat de Bruz.

Le coût du séjour par élève est de 109.40€ après le versement de la participation de l'association des parents d'élèves.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'obtention de la subvention représentant 12.50 % le coût du voyage : $109.40 \times 12.5\% \Rightarrow 13.68 \text{ €}$ soit 287.28€ pour 21 élèves.

Poste bibliothécaire

Agathe a demandé à la mairie si son temps de travail pouvait évoluer vers un temps complet à Louvigné-de-Bais sachant que la communauté de communes de la Roche aux Fées lui a fait une proposition sur l'organisation et l'aménagement de son temps de travail.

14 membres du Conseil optent pour qu'Agathe reste à mi-temps sur les 2 communes de Louvigné-de-Bais et Marcillé Robert, 1 membre s'abstient et 1 est contre.

Tarifs communaux

Mr Creach souhaiterait que les tarifs des services communaux soient revus tous les ans.

Mr le Maire souhaite maintenir ces tarifs pour quelques mois, ce sujet sera abordé et rediscuté lors du prochain budget, le Conseil approuve à l'unanimité.

Mise en place d'un policier municipal intercommunal :

Un poste de création d'un policier intercommunal a été proposé pour les communes de Saint Didier, Domagné, Louvigné-de Bais et Saint Jean-sur-Vilaine. Domagné serait la ville centralisatrice. Le Conseil accepte à l'unanimité ce nouveau service.

Vestiaires salle de sport :

Joseph Jeuland et Henri Mouton ont fait un point avec les associations concernées par l'utilisation des vestiaires de la salle de sport. Le plan, les surfaces correspondent à leurs besoins.

Joseph J. va donc contacter Mr Michot pour le lancement de ce nouveau projet.

Point sur la reprise de l' Epicerie :

La commune propose à Mr et Mme Varette de se porter garant à hauteur de 3 000 € en attendant que les futurs locataires puissent valider le « Pass Commerce », leur dossier de demande a bien été déposé à la CCI. Se porter caution permettra donc à la banque de débloquer le prêt auprès de Mr et Mme Varette.

Cette ouverture reste une priorité par les habitants de la commune, le Conseil accepte à l'unanimité.

Spectacle Désarticulés :

Mr Mouton informe qu'une réunion sur les futurs programmes aura lieu le 16/10/19 à Moulins. Un bilan de satisfactions sur les représentations faites sur notre commune sera retourné complété à l'association Désarticulés.

Point sur le personnel :

Joseph Jeuland informe qu'une nouvelle personne a rejoint l'équipe du service technique. Il travaille depuis plusieurs mois et est rémunéré par une agence d'intérim. Le coût étant onéreux, la charge de travail étant importante, le profil, les compétences correspondent au poste recherché.

Cette création de poste est été acceptée par le Conseil.

Annick Delépine a présenté un tableau synthétisant les différentes fonctions, sujétions, engagement et compétences de salariés travaillant pour la mairie de notre commune. Le

souhait était de mettre en conformité une nouvelle grille salariale et de préparer une nouvelle base de calcul pour une meilleure équité.
L'ensemble du Conseil approuve à l'unanimité cette nouvelle mise en place.

Points divers :

Joseph Jeuland informe que la négociation pour l'achat d'une parcelle de 1940m² près de chez Mr Leconte n'aboutira pas, le propriétaire ne souhaite pas vendre au prix demandé.

Sébastien Pettier et Henri Mouton avertissent et alertent le Conseil sur les règles à appliquer pour les chiens qui divaguent sur notre commune. La demande a été prise en compte.

Michel Renou informe que des travaux vont être effectués route de Vergeal : réfection des rives gauches.

Prochaines réunions : 15/10/19 – 05/11/19.